

La CEDH condamne la Turquie pour « discrimination »



Une agent de sécurité turque qui avait obtenu cet emploi dans une entreprise publique, par concours, avait été licenciée parce qu'elle était une femme & n'avait pas fait son service militaire.

La plaignante avait contesté cette décision devant les tribunaux turcs en vain, puis s'était retournée vers la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Celle -ci vient de condamner la Turquie à verser 10 000 € à la plaignante.

"La progression vers l'égalité des sexes est aujourd'hui un but important des Etats membres", ont rappelé les juges de la CEDH et "seules des considérations très fortes" peuvent justifier une différence de traitement entre hommes et femmes , compatible avec la Convention européenne des droits de l'homme .